



**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER  
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

ARRONDISSEMENT DE VICHY  
Envoyé en préfecture le 10/03/2021  
Reçu en préfecture le 10/03/2021  
Affiché le   
ID : 003-200071470-20210309-DECISION202109-AR

Direction générale de Services  
Direction Administration Générale et Finances  
Réf : FD

**Décision du Président N°09**

**Objet : Attribution d'aides au titre du dispositif « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire ».**

**Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

**Vu** la délibération n°2020.07.15/025 en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes,

**Vu** la délibération n°2020.12.07/122 en date du 7 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a créé le dispositif « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire » portant sur le soutien au tissu économique local par l'attribution d'une aide aux entreprises,

**Vu** la délibération n°2020.12.07/137 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président l'attribution des avances remboursables, des aides à l'immobilier d'entreprise, des aides au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et des aides au titre du Fonds d'urgence Entr'Allier, Besbre et Loire aux bénéficiaires de ces dispositifs après avis du Comité de pilotage, leur versement ainsi que leur remboursement, le cas échéant,

**Vu** la délibération CP-2021-01/06-2-4784 par laquelle la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 22 janvier 2021 approuve la convention type d'autorisation et de délégation d'aides économiques (hors Fonds Région Unie),

**Vu** la convention actualisée n°3 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon, entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

**Vu** les demandes de Madame HENRY, de Madame SANJUAN, de Madame DECRIAUD, de Madame BONIN, de Madame DELORME, de Madame MEIRINHO, de Madame DIAT, de Madame CHANET, de Madame DUPUY, de Mesdames CHASSOT et DUVERNOIS représentants légaux de « Bigoudi & Cie », de Madame DESMOULES représentant légal de « les Petits Trésors de Marie », de Madame CHOLLET représentant légal de « Manon Marie », de Monsieur BOCHIN représentant légal de « YB Sport », de Madame SACLEUX représentant légal de « Aux bambins gourmands » et de Madame REGOND représentant légal de « Changer d'Hair »,

**Vu** l'avis favorable du Comité de pilotage « Dispositif aides et avances remboursables » sur ces demandes en date du 3 mars 2021,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Considérant** que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a autorisé la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à verser ces aides par conventionnement, conformément aux délibérations visées, au SRDEII et à la loi NOTRe,

**DECIDE :**

**Art 1 – D'attribuer les aides suivantes aux bénéficiaires indiqués ci-dessous :**

<b>Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire »</b>				
<b>Raison sociale</b>	<b>Représentant légal</b>	<b>Activité et nom de l'enseigne</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant attribué</b>
<b>HENRY Thérèse</b>	HENRY Thérèse	Restaurant « Nouvel Hôtel »	Le Donjon	<b>1 000 €</b>
<b>SANJUAN Gabrielle</b>	SANJUAN Gabrielle	Le Petit Chineur	Le Donjon	<b>600 €</b>
<b>BIGOUDI &amp; CIE</b>	CHASSOT Evelyne et DUVERNOIS Nelly	Salon de coiffure « Bigoudi & Cie »	Le Donjon	<b>600 €</b>
<b>LES PETITS TRESORS DE MARIE</b>	DESMOULES Marie	Bijouterie « les Petits Trésors de Marie »	Dompierre sur Besbre	<b>1 000 €</b>
<b>DECRIAUD Amina</b>	DECRIAUD Amina	Restauration « Chez Amina »	Dompierre sur Besbre	<b>210 €</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER  
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

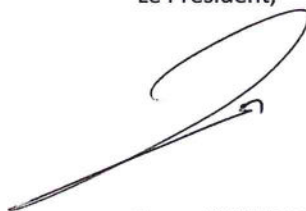
<b>MANON MARIE</b>	CHOLLET Stéphanie	Salon de coiffure « Manon Marie »	Dompierre sur Besbre	<b>1 000 €</b>
<b>YB SPPORT</b>	BOCHIN Yohan	Salle « YB Sport »	Dompierre sur Besbre	<b>1 000 €</b>
<b>BONIN Sandrine</b>	BONIN Sandrine	Salon de coiffure « T'Coiff-é »	Dompierre sur Besbre	<b>600 €</b>
<b>AUX BAMBINS GOURMANDS</b>	SACLEUX Samantha	Restaurant « Aux bambins gourmands »	Diou	<b>1 000 €</b>
<b>DELORME Fabienne</b>	DELORME Fabienne	Salon de coiffure Delorme	Diou	<b>325 €</b>
<b>VINCENT Anne</b>	DUPUY Anne	Salon « Brin de Beauté »	Diou	<b>1 000 €</b>
<b>CHANGER D'HAIR</b>	REGOND Karine	Salon de coiffure « Changer d'Hair »	Diou	<b>600 €</b>
<b>MEIRINHO Térésa</b>	MEIRINHO Térésa	Salon de coiffure « Térésa Coiffure »	Diou	<b>1 000 €</b>
<b>FAURE Dominique</b>	DIAT Dominique	Salon de coiffure « Dominique Coiffure »	Varennnes sur Allier	<b>1 000 €</b>
<b>CHANET Odile</b>	CHANET Odile	Salon « Coiffure Odile »	Varennnes sur Allier	<b>600 €</b>

**Art 2** – De notifier à chaque bénéficiaire la décision d'attribution ainsi que la convention attributive qui le concerne.

**Art 3** – De notifier une ampliation du présent arrêté à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Fait à Varennnes-sur-Allier, le 9 mars 2021

Le Président,



Roger LITAUDON